



## COMMISSION DE L'ETHIQUE

Réunion du Mardi 28 Août 2018

**Présidence** : Mr Claude CHEVESSIER,

**Présents** : Mme Joëlle LEMY, Mr Pascal COTTEL,

**Excusé** : Mr Xavier BACON

### 1) Dossier BALAGNY / NOGENT (Coupe de l'Oise Seniors du 23/05/2018)

Dossier évoqué par l'US NOGENT relatif à un désaccord et sur une suspicion de fraude financière et fausse signature.

La commission note et regrette l'absence non excusée de Mr Yves DUCHATEAU (Président de NOGENT lors de la rencontre),

Après avoir examiné les courriers et documents, souligné le manque de dialogue entre les Clubs, la commission a entendu en leurs explications :

- Mr Joël ROJAS (Secrétaire de NOGENT lors de la rencontre et signataire de l'évocation),
- Mr Philippe SEGONDS (Président de BALAGNY).

Mr ROJAS (Nogent), a réitéré et confirmé les termes de sa demande d'évocation auprès de la Commission d'Éthique du DOF afin d'obtenir des explications :

- 1- Sur l'aspect financier de la rencontre notamment les anomalies concernant 'à son avis' » le nombre de spectateurs et la répartition des dépenses d'une part et les excédents (entre Reçevant/Visiteur/DOF) d'autre part, ce qui aurait occasionné un manque à gagner important (chiffré à 1056 €) pour le Club de NOGENT,
- 2- Sur le manque de moralité et de sérieux dans l'organisation administrative et sportive de la part du Club de BALAGNY.

Mr SEGONDS (Balagny), a apporté point par point les explications sur l'ensemble des événements intervenus lors de cette rencontre, notamment les quelques anomalies administratives liées aux documents non communiqués le jour de la rencontre.

Il a tenu à préciser qu'en ce qui concerne le nombre de spectateurs, qu'aucune faute n'a été commise, mais il reconnaît que des Dirigeants/Joueurs des deux Clubs n'ont pas payés leurs entrées, et même certains spectateurs dont les supporters de Nogent en nombre conséquent. Ces faits ont considérablement obéré le montant des recettes, ils démontrent aussi les difficultés rencontrées par les Dirigeants et les Bénévoles chargés entre autre de l'accueil.

Il a indiqué pour ce qui concerne l'absence de feuille de recette que c'est là une regrettable erreur involontaire. Elle a été établie le lendemain par lui-même et la Trésorière du Club, c'est pourquoi avec l'accord téléphonique de Mr DUCHATEAU il a personnellement signé le document (non validé par le Délégué de la rencontre) sans pour autant imiter vraiment la signature.

Il précise qu'il est prêt à revoir l'ensemble des documents administratifs avec les Dirigeants de Nogent, mais nie toute faute de moralité et de fraude.

